



Le regroupement familiale sur place

Par **duanwsh_old**, le **10/06/2007** à **16:30**

Bonjour,rrnJe suis chinois. 2001-2004, j'ai fait mes etudes a l'ecole ingénieur a Paris. 2004-2005, j'ai travaillé pendant 8 mois a Sophia-Antipolis avec un titre de séjour salarié. 2005-2007, j'ai travaillé a l'étranger donc pas de titre de séjour en France. Maintenant, je travaille en France avec un titre de séjour salarié.rrnEn 2006, je suis marié avec une chinoise en Chine. Ma femme, elle est en France en ce moment et elle a un titre de séjour étudiant. Elle finira ses études a septembre. rrrnMes questions: rn1). Comme j'ai un diplôme ingénieur et travaille dans le domaine informatique. Est-ce qu'il est possible pour nous de demander le regroupement familial sur place?rn2). Si oui, est-ce que les conditions et la procédure de regroupement familial sur place sont différentes que pour un autre demandeur qui n'est pas un ingénieur informatique?rn3). Si non, qu'est-ce que je peux faire pour que ma femme reste en France après ses études?rrnMerci par avance pour votre réponse!